UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement



Le Président

Moroni, le0 8 0CT 2025

DECRET N° 25- 123 / PR

Chargeant la Ministre HASSANE ALFEINE YASMINE, de la Suppléance du Président de l'Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018;
- VU le Décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores;

DECRETE:

<u>ARTICLE 1^{er}</u>: Durant son séjour à l'Extérieur, la Suppléance du Président de l'Union des Comores, est assurée par la Ministre des Transports Maritimes et Aériens, Madame HASSANE ALFEINE YASMINE.

<u>ARTICLE 2</u>: Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AZALIAssoumani